

Notes de mise à jour

Date: 29.04.25

Version: 23.18.0





Améliorations tout-en-un

Alignement de la validation entre les RH et la paie

- Suite aux commentaires de nos clients, nous avons apporté des modifications à la validation appliquée aux champs partagés entre les ressources humaines et la paie.
- La validation a été améliorée pour un certain nombre de champs relatifs aux employés afin de garantir que les erreurs soient mises en évidence lors de la saisie des données dans les ressources humaines plutôt qu'au moment du partage de ces données avec la paie.
- Cela permettra d'éviter la génération d'« erreurs de données de paie » et donc de supprimer l'intervention manuelle nécessaire pour résoudre ces erreurs.
- Ces modifications ont uniquement été appliquées aux clients utilisant notre solution tout-en-un et ne prendront effet que lorsque la case « Envoyer à la paie » sera cochée pour l'employé ajouté ou modifié.
- Ces modifications de validation n'auront aucune incidence sur les clients utilisant uniquement les ressources humaines.



Les champs qui ont été mis à jour sont listés ci-dessous :

- Titre
- Prénom
- Deuxième prénom
- Nom
- Adresse 1
- Adresse 2
- Ville
- Comté
- Code postal
- Pays
- Date de naissance
- Numéro d'assurance sociale
- Nom du compte
- Numéro de compte
- Code guichet
- Référence de la société de crédit immobilier
- Statut
- Date de début
- Nombre d'heures par semaine
- Téléphone fixe
- Cellulaire personnel
- Téléphone (travail)
- Cellulaire travail

Veillez trouver ci-dessous les détails des messages de validation qui ont été ajoutés et qui s'afficheront si la validation n'est pas satisfaite:

- Titre
 - Le titre ne peut pas dépasser 4 caractères.
- Prénom
 - Le prénom ne peut pas dépasser 24 caractères. Les caractères autorisés sont A-Z, a-z, espace, trait d'union.
- Deuxième prénom
 - Le deuxième prénom ne peut pas dépasser 24 caractères. Les caractères autorisés sont A-Z, az, espace, trait d'union.
- Nom
 - Le nom de famille ne peut pas dépasser 24 caractères. Les caractères autorisés sont A-Z, a-z, espace, parenthèses, barre oblique et trait d'union.
- Adresse 1
 - La ligne d'adresse 1 ne peut pas dépasser 40 caractères. Les caractères autorisés sont A à Z, a à z, 0 à 9 et !%&.-\'":;()<>,+?=#
- Adresse 2
 - La ligne d'adresse 2 ne peut pas dépasser 40 caractères. Les caractères autorisés sont A à Z, a à z, 0 à 9, espace et les caractères spéciaux suivants : !%&.-\'":;()<>,+?=#
- Ville
 - Le nom de la ville ne peut pas dépasser 30 caractères. Les caractères autorisés sont A à Z, a à z, 0 à 9, espace et ',./-

- Compté
 - Le nom du comté ne peut pas dépasser 30 caractères. Les caractères autorisés sont A à Z, a à z, 0 à 9, espace et ',./-
- Code postale
 - Le code postal ne peut pas comporter plus de 14 caractères. Les caractères autorisés sont A à Z, a à z, 0 à 9 et l'espace. Le code postal doit être dans un format valide et contenir un espace.
- Pays
 - Le pays ne peut pas dépasser 30 caractères.
- Date de naissance
 - La date de naissance saisie est dans le futur.
 - Entered Date of Birth indicates that the employee is below working age (13 years)
 - La date de naissance indiquée signifie que l'employé est âgé de plus de 100 ans.
- Numéro d'assurance sociale
 - Le numéro d'assurance nationale ne peut pas comporter plus de 10 caractères et doit être dans un format valide.
- Nom du compte
 - Le nom du compte ne peut pas dépasser 30 caractères.
- Numéro de compte
 - Le numéro de compte bancaire ne peut pas comporter plus de 10 caractères et doit être composé uniquement de chiffres.
- Code guichet
 - Le code bancaire ne peut pas comporter plus de 6 caractères et doit être composé uniquement de chiffres.

- Référence de la société de crédit immobilier
 - La référence de la société de crédit immobilier ne peut pas dépasser 18 caractères.
- Statut
 - Le statut du poste ne peut pas dépasser 123 caractères.
- Date de début
 - La date de début doit être 11 ans après la date de naissance.
- Nombre d'heures par semaine
 - Le nombre d'heures par semaine doit être compris entre 0 et 99,99.
- Téléphone fixe
 - Le numéro de téléphone fixe doit comporter au maximum 20 chiffres et contenir uniquement les chiffres 0 à 9.
- Cellulaire personnel
 - Le numéro de téléphone mobile doit comporter au maximum 20 chiffres et contenir uniquement des chiffres compris entre 0 et 9.
- Téléphone (travail)
 - Le numéro de téléphone de travail doit comporter au maximum 20 chiffres et contenir uniquement les chiffres 0 à 9.
- Cellulaire travail
 - Le numéro de téléphone professionnel doit comporter au maximum 20 chiffres et contenir uniquement des chiffres compris entre 0 et 9.



Ajout de la lecture des reçus par OCR

- Ce paramètre permet à HRWize de communiquer avec OCR, ce qui permet de lire les reçus et de remplir automatiquement les champs de la note de frais.
- Pour plus d'informations, consultez le lien suivant :

<https://hrwize.kayako.com/fr/article/476-parametres-de-depenses>



Corrections

Administration : le téléchargement d'un fichier CSV de mise à jour groupée des employés provoque une erreur.

Problème résolu où le téléchargement d'un fichier CSV à l'aide de l'option « Mettre à jour les employés EXISTANTS » dans Téléchargement groupé déclenchait une erreur, entraînant l'affichage d'une page vide.

Recrutement : erreur lors de la finalisation des candidats.

Problème résolu où les utilisateurs rencontraient une erreur lorsqu'ils tentaient de finaliser un candidat à partir du module Recrutement. Suite à la correction, la fonction Finaliser le candidat se charge désormais comme prévu, permettant ainsi la finalisation et le transfert du candidat vers la section employés.

Temps libre : les employés ne peuvent pas modifier leur temps libre à partir du libre-service.

Problème résolu où les employés ne pouvaient pas modifier leurs propres demandes de temps libre via le libre-service. Cette correction garantit que les employés peuvent désormais accéder à leurs propres demandes de temps libre et les modifier lorsque les autorisations sont correctement configurées.

Intégrations : lors de l'utilisation d'un flux de travail d'approbation des temps libres, les temps libres approuvés ne sont pas envoyés à Egress.

Problème résolu où les demandes de temps libre approuvées via un flux de travail d'approbation des temps libres ne se synchronisaient pas correctement avec Egress. Dans les cas concernés, les demandes n'étaient pas envoyées ou étaient envoyées puis immédiatement supprimées. Cette mise à jour garantit que les demandes de temps libre approuvées à l'aide des flux de travail sont désormais synchronisées correctement avec Egress, comme prévu.



Annonces : les annonces inactives s'affichent comme actives.

Problème résolu où les annonces expirées apparaissaient toujours comme actives dans le système. Cela se produisait même lorsqu'une date d'expiration passée était définie, ce qui faisait que les utilisateurs continuaient à voir des annonces qui auraient dû être masquées. Les annonces respectent désormais correctement les dates d'expiration et ne s'affichent plus une fois expirées.

Utilisateurs : impossible de modifier les restrictions relatives au site, à l'entreprise et au rôle professionnel pour les utilisateurs gestionnaires/financiers.

Problème résolu où les restrictions au niveau du site, de l'entreprise et du rôle professionnel n'étaient pas enregistrées lorsqu'elles étaient appliquées aux utilisateurs gestionnaires/financiers. Auparavant, les options sélectionnées étaient réinitialisées lors de la soumission, ce qui empêchait l'application des restrictions. Les sélections sont désormais conservées correctement lors de la mise à jour des restrictions utilisateur pour les utilisateurs gestionnaires/financiers.

Temps libre : les employés ne peuvent pas réserver une demi-journée via le libre-service.

Problème résolu où les employés disposant de moins d'une journée complète d'allocation de temps libre recevaient un message d'erreur « allocation insuffisante » lors de la réservation d'un congé partiel. Le message d'erreur disparaît désormais correctement lorsque la durée est ajustée pour correspondre ou se situer dans les limites de l'allocation disponible, y compris pour les réservations d'une demi-journée ou d'heures personnalisées.

Modèles : impossible de télécharger les modèles.

Problème résolu où la tentative de téléchargement d'un modèle de lettre entraînait une erreur. Les utilisateurs peuvent désormais télécharger les modèles sans rencontrer d'erreur pendant le processus.